

Projet de loi C-7 sur l'aide médicale à mourir;

**«NOTRE RÔLE, COMME ÊTRES HUMAINS, COMME DÉCIDEURS, EST NON PAS DE JUGER,  
MAIS D'ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS LEURS CHOIX»**

- STÉPHANE BERGERON

OTTAWA, le 28 octobre 2020 – Le député fédéral de Montarville, M. Stéphane Bergeron, est intervenu à la Chambre des communes, le 27 octobre dernier, dans le cadre du débat en 2<sup>e</sup> lecture au sujet du projet de loi C-7 sur l'aide médicale à mourir. Livrant un discours étonnamment très personnel, M. Bergeron a invoqué sa foi pour se prononcer en faveur de ce projet de loi.

«Je suis heureux de prendre part à cet échange parce qu'il s'agit d'un débat de société absolument capital. On a entendu jusqu'ici une foule d'arguments pertinents, d'un côté comme de l'autre; des arguments extrêmement judicieux de nature juridique, mais également d'autres de nature morale. Certains invoquent leurs croyances, leur foi, pour dire qu'il n'est pas opportun de mettre un terme à la vie. Je peux en parler, car ça fait partie de mon éducation catholique: il faudrait vivre notre vie jusqu'au bout, peu importe la souffrance. Or, je refuse d'abord de croire que le Créateur se complaît de la souffrance de ses créatures», de déclarer le député de Montarville.

«Je pense, a-t-il poursuivi, que, si notre foi veut dire quelque chose, il faut qu'elle puisse nous amener à témoigner de la compassion. Or, la compassion nous oblige non pas à regarder quelqu'un souffrir en se délectant de sa souffrance, parce qu'il faudrait apparemment qu'il la vive jusqu'au bout, mais, au contraire, à l'accompagner dans ses choix. Si son choix est de quitter cette terre plus rapidement pour mettre un terme à ses souffrances qui, de toute façon, vont l'amener à cette issue inéluctable, je pense que notre devoir comme croyants, comme êtres humains, comme décideurs politiques, est d'accompagner cette personne dans son choix, dans sa décision.»

«Dans un deuxième temps, j'aime à penser que s'il est vrai qu'un créateur existe et qu'il a réellement des attentes à notre égard, quant à la façon de nous comporter, est-ce qu'il n'appartiendrait pas à chacune et chacun d'entre nous de régler cela personnellement avec ce créateur, au moment où on quitte cette Terre, et non pas de nous mêler de la vie d'autres personnes et des choix qu'elles doivent faire? Ce sont mes convictions catholiques, ma foi dans l'existence d'un humanisme qui doit tous et toutes nous rassembler, qui m'amènent à dire que nous ne devons pas juger les choix que font les autres, que ce soit par rapport à leur vie amoureuse, à la décision difficile d'interrompre une grossesse ou de mettre un terme à des souffrances insoutenables», d'ajouter M. Bergeron.

«La vie est juste, dans la mesure où la même issue nous attend toutes et tous, mais elle est injuste dans le sens où cette issue ne nous attend pas toutes et tous de la même façon. Dans certains cas, l'issue est plus douce et, dans d'autres cas, elle est marquée par une souffrance incroyable. Dans certains cas, l'issue vient plus rapidement et, dans d'autres cas, l'issue vient beaucoup plus tard. Si l'issue est la même pour tout le monde, elle n'est pas équitable pour tout le monde et la tolérance à la souffrance n'est pas la même pour chacune et chacun d'entre nous. Il ne nous appartient donc pas de juger des choix que chaque personne est appelée à devoir faire», de conclure Stéphane Bergeron.

— 30 —

**Source:** Pascale Guilbault, agente de communications  
Bureau du député Stéphane Bergeron  
@ [pascale.guilbault.349@parl.gc.ca](mailto:pascale.guilbault.349@parl.gc.ca)  
☎ 450 922-BLOC (2562)